



Les demandes sont à transmettre au plus tard dans le mois suivant  
l'affectation à : [positionnement@ac-amiens.fr](mailto:positionnement@ac-amiens.fr)

## I. Contexte du positionnement

Les positionnements réglementaires et pédagogiques s'inscrivent dans le cadre des passerelles qui offrent à chaque élève la possibilité d'envisager un nouveau parcours de formation au regard de son projet personnel. Il contribue à placer chacun d'eux en **situation de réussite** pour ce nouveau projet.

Une identification, en amont, du projet de l'élève et la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et d'intégration (banc d'essai, stage passerelles...) sont indispensables.

### Positionnement réglementaire :

Procédure permettant à des candidats de la formation initiale ou continue de bénéficier, par décision du Recteur, en fonction de leur parcours (études et diplômes détenus, expérience professionnelle...), d'une réduction de la durée réglementaire de formation (heures d'enseignement et période en entreprise). Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation **qui sera requise lors de l'inscription à l'examen**. Il peut être ou non conjugué avec les dispenses d'épreuves.

### Positionnement pédagogique :

Effectué **en début de formation**, il vise à identifier les acquis du candidat (compétences, savoirs et savoir-faire) pour construire un parcours personnalisé de formation.

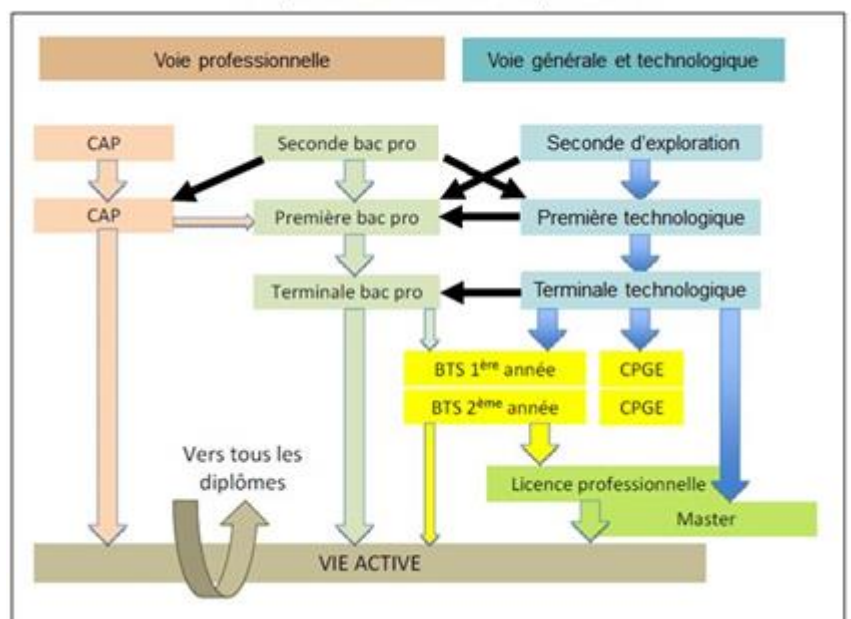
Des parcours passerelles sont proposés aux élèves.

Les dispositions des textes réglementaires de la voie professionnelle ont institué une procédure de positionnement pour les candidats afin de s'orienter :

- de la voie générale ou technologique vers la voie professionnelle
- de la voie professionnelle vers la voie générale ou technologique
- d'un CAP vers un Baccalauréat Professionnel
- vers un parcours de CAP en 1 an

Collège des IEN ET-EG  
2020

→ : Exemples non exhaustifs de passerelles



## II. Procédure

Suivant le parcours du jeune, trois possibilités se présentent :

- **Directement accessible** : aucune démarche ;
- **Procédure simplifiée** : seul le tableau est à renseigner, pas de dossier à compléter ;
- **Dossier de positionnement** : tableau **et** dossier à renseigner.

Les demandes sont à transmettre par voie électronique à l'adresse mail suivante : [positionnement@ac-amiens.fr](mailto:positionnement@ac-amiens.fr) .

## III. Publics concernés

### 1) POSITIONNEMENT A L'ENTREE EN PREMIERE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL :

Élèves sortant de :	Même champ d'activité	Hors champ d'activité
2 <sup>nde</sup> / 1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> Générale et Technologique	<i>Procédure simplifiée</i>	
2 <sup>nde</sup> / 1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> Professionnelle	<i>Directement accessible</i>	<i>Dossier de Positionnement</i>
1 <sup>ère</sup> CAP	<i>Dossier de Positionnement</i>	
T <sup>ale</sup> CAP	<i>Directement accessible</i>	<i>Dossier de Positionnement</i>

### 2) POSITIONNEMENT A L'ENTREE EN TERMINALE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL :

**Les positionnements pour une entrée en terminale Baccalauréat Professionnel sont des situations exceptionnelles.** À ce titre, il conviendra de veiller à ce que l'élève justifie d'une expérience (professionnelle ou en formation) dans la filière envisagée (ou en formation connexe) (cf. exemple page 4).

Élèves sortant de :	Même champ d'activité	Hors champ d'activité
2 <sup>nde</sup> / 1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> Générale et Technologique	<i>Dossier de Positionnement</i>	
2 <sup>nde</sup> / 1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> Professionnelle	<i>Dossier de Positionnement</i>	
1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> CAP	<i>Dossier de Positionnement</i>	

### 3) POSITIONNEMENT A L'ENTREE EN PARCOURS C.A.P. 1 AN :

**Les positionnements pour une entrée en parcours C.A.P. 1 an sont des situations exceptionnelles.** À ce titre, il conviendra de veiller à ce que l'élève justifie d'une expérience (professionnelle ou en formation) dans la filière envisagée (ou en formation connexe).

Élèves sortant de :	Même champ d'activité	Hors champ d'activité
3 <sup>ème</sup>	<i>Dossier de Positionnement</i>	
2 <sup>nde</sup> / 1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> Générale et Technologique	<i>Dossier de Positionnement</i>	
2 <sup>nde</sup> / 1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> Professionnelle	<i>Directement accessible</i>	<i>Dossier de Positionnement</i>
1 <sup>ère</sup> / T <sup>ale</sup> CAP	<i>Directement accessible</i>	<i>Dossier de Positionnement</i>

## IV. Mise en œuvre du positionnement

Afin que le positionnement soit efficace, il convient de le mettre en œuvre au travers de 3 étapes :

- A. Évaluation diagnostique des acquis de l'élève et de son parcours ;
- B. Proposition d'aménagements pédagogiques au regard de l'évaluation diagnostique ;
- C. Suivi et régulation du parcours de l'élève.

Les démarches relatives à ces étapes sont à intégrer dans le dossier « demande de positionnement » téléchargeable sur le site de l'académie d'Amiens <https://www.ac-amiens.fr/2898-positionnement-au-baccalaureat-professionnel-et-au.html>

### **CONSEILS DU CORPS D'INSPECTION**

#### **Pour l'évaluation diagnostique :**

- *S'appuyer sur les évaluations antérieures (dossier scolaire) ;*
- *S'appuyer au besoin sur des outils d'évaluation construits en équipe pédagogique.*

#### **Pour les aménagements pédagogiques :**

- *Prendre en considération les acquis de l'élève et pas uniquement les éléments à acquérir ou renforcer ;*
- *Proposer des aménagements pédagogiques réalistes et concertés par l'équipe pédagogique ;*
- *Exploiter les temps d'accompagnement personnalisé, les P.F.M.P., les aménagements d'emploi du temps.*

#### **A. Évaluation diagnostique**

Au regard de l'entrée en formation sollicitée par l'élève et dès son arrivée, l'équipe pédagogique identifie au travers d'une évaluation diagnostique les acquis et les éléments à acquérir ou renforcer :

- diplômes, habilitations et/ou titre professionnel obtenus ou à obtenir ;
- P.F.M.P. réalisées ou à réaliser ;
- dispenses d'épreuves ou d'unités possibles (lorsqu'un candidat est dispensé d'une épreuve ou d'une unité, il pourra être dispensé de suivre les enseignements correspondants au profit d'autres enseignements) ;
- diagnostic dans chaque discipline et spécialité (enseignements général et professionnel).

L'enseignant recense pour chaque élève, ses ressources et ses besoins, ses capacités (méthode de travail, familiarité avec tel outil, maîtrise de telle situation...) et ses compétences acquises dans la matière qu'il est chargé d'enseigner. Une concertation de l'équipe pédagogique est nécessaire pour aménager le parcours.

#### **B. Aménagements pédagogiques**

Au regard de l'évaluation diagnostique réalisée, l'équipe pédagogique se concerta (réunion, espace numérique collaboratif...) pour proposer les aménagements pédagogiques adaptés.

Ceux-ci peuvent être mis en œuvre sous plusieurs modalités :

- en consolidation des acquis et Accompagnement Personnalisé ;
- lors des P.F.M.P. ;
- par des aménagements d'emploi du temps ;
- par des modalités pédagogiques (classe inversée...) ;
- tout autre dispositif d'accompagnement.

**REMARQUE** : Il convient de veiller à la durée réglementaire minimale de P.F.M.P.

À cet effet, l'équipe pédagogique :

- rappelle la durée minimale réglementaire sur le parcours envisagé ;
- propose la durée de P.F.M.P. (supérieure ou égale) envisagée au regard de l'évaluation diagnostique réalisée.

☞ Des exemples d'aménagements pédagogiques sont proposés en page 4.

#### **C. Suivi et régulation**

Tout au long du cursus :

- des bilans sont menés par l'équipe pédagogique afin d'adapter le parcours de formation au regard des acquis de l'élève concerné ;
- les aménagements pédagogiques proposés initialement pourront être adaptés.

Ces deux temps sont importants pour maintenir le lien entre les enseignants et les élèves et pour s'assurer du respect des objectifs visés.

## V. Exemples de parcours et d'aménagements pédagogiques

### Situation N°1 :

Raïssa a préparé un Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier de Marchandises qu'elle n'a pas obtenu mais pour lequel elle possède le bénéfice de toutes les unités de l'enseignement général.

Après avoir obtenu un C.A.P. Serrurier Métallier, elle envisage une poursuite d'études en Baccalauréat Professionnel Ouvrages du Bâtiment : Métallerie.

Lors du stage passerelle, l'équipe pédagogique diagnostique de fortes compétences professionnelles dans la spécialité concernée. Après concertation, l'équipe pédagogique propose un parcours en un an. Raïssa aura un emploi du temps exclusivement dédié à l'Accompagnement Personnalisé et aux enseignements professionnels. Elle suivra les enseignements tantôt avec les élèves de 1<sup>ère</sup> tantôt avec ceux de Terminale et disposera d'un enseignement personnalisé.

### Situation N°2 :

Solène est issue d'une seconde générale. Elle est intégrée en 1<sup>ère</sup> Bac Pro GA en septembre. L'équipe pédagogique a réalisé l'évaluation diagnostique suivante : Solène maîtrise la lecture de textes, la compréhension de consignes, de procédures et fait preuve d'une relative aisance rédactionnelle. Un renforcement dans l'utilisation des outils numériques et des notions, compétences professionnelles doit être planifié.

Au regard des évaluations diagnostiques, l'équipe pédagogique propose les aménagements suivants :

Discipline / Spécialité	Éléments à acquérir ou renforcer	Aménagements pédagogiques prévus	Établissement / entreprise	Durée Calendrier
Économie - Droit	Appropriation des notions, mécanismes étudiés en seconde	Travail individuel de l'élève	<input checked="" type="checkbox"/> Établissement <input type="checkbox"/> Entreprise	Année
		Planification des dossiers de 2 <sup>nde</sup> à réaliser, à rendre		
		Bilan intermédiaire, remédiation (en ponctuel, A.P.)		1h / mois
Gestion Administration	Outils numériques / Documents commerciaux / Communication orale	Principe de la classe inversée : supports « pré-requis », procédures en amont, aide ponctuelle en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Établissement <input checked="" type="checkbox"/> Entreprise	1er trimestre. Avant chaque dossier
		Supports « Communication orale » en amont, négociation des objectifs sur la compétence « communication orale »		1 <sup>ère</sup> PFMP

### Situation N°3 :

Victor a réussi son CAP ATMFC en juin, il intègre à la rentrée une classe de première Bac Pro ASSP option Domicile. Au regard de son bilan de compétences et après concertation, l'équipe pédagogique fait les constats suivants :

- Victor a une bonne maîtrise des techniques d'entretien du cadre de vie et de production culinaire.
- Des difficultés dans les enseignements généraux sont soulignées.

Victor aura donc un emploi du temps où il suivra les séances de techniques professionnelles de la classe de seconde concernant les techniques de soins et d'hygiène ainsi que des séances de consolidation en anglais et mathématiques. En revanche, il pourra être dispensé des séances de techniques de services à l'utilisateur.

## VI. Textes réglementaires

- Article D. 333-18 - Code de l'éducation
- Article D. 333-18-1 - Code de l'éducation
- Article D. 337-1 - Code de l'éducation
- Article D. 337-2 - Code de l'éducation
- Article D. 337-3 - Code de l'éducation
- Article D. 337-4 - Code de l'éducation
- Article D. 337-57 - Code de l'éducation
- Article D. 337-58 - Code de l'éducation
- Article D. 337-62 - Code de l'éducation
- Article D. 337-63 - Code de l'éducation
- Article D. 337-64 - Code de l'éducation
- Article D. 337-65 - Code de l'éducation
- Article D. 337-66 - Code de l'éducation
- Article D. 337-70 - Code de l'éducation
- NS n° 97-075 du 18 mars 1997 (Bac Pro – BP)
- NS n° 97-076 du 18 mars 1997 (BTS)
- Décret n° 2009-148 du 10 février 2009
- Arrêté du 21 novembre 2018
- Avenant à la circulaire du 12/06/2018, en date du 04/10/2018)